

SECTEUR D'ACTIVITE Enseignement supérieur Sport	TYPE DE PROGRAMME ERASMUS+ Sport_Projets de collaboration	BENEFICIAIRES Société
ACTIONS -projets de collaboration; -projets de collaboration à petite échelle; - manifestations sportives européennes à but non lucratif.	RESSOURCES DOCUMENTAIRES Site web EACEA Erasmus+ : Guide programme pp 274-283 EForm : Projets de collaboration	REGIONS – Pays partenaires Toute organisation sans but lucratif ou organisme public issu d'un pays membre de l'UE Les organisations de pays partenaires sont les bienvenues
PRESENTATION DETAILLEE DE L'ACTION Il s'agit d'élaborer, de transférer ou de mettre en œuvre des pratiques innovantes dans divers domaines ayant trait au sport et à l' activité physique associant diverses organisations et différents acteurs relevant ou non du domaine des sports. Ce peut être dans le domaine de <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre le dopage, - la lutte contre le racisme, la violence dans le sport, - la protection des mineurs Les activités soutenues : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de réseaux européens / sport - La mise en place d'activités lors de la semaine européenne du sport Les projets de collaboration sont de nature transnationale et comprennent au moins cinq organisations issues de cinq pays membres du programme . Aucun nombre maximal de partenaires n'a été fixé. Cela étant, le budget pour la gestion et la mise en œuvre du projet est plafonné (et équivaut à 10 partenaires). Toutes les organisations participantes doivent être identifiées au moment de la soumission de la demande de subvention.		
FINANCEMENT DE L'ACTION Subvention maximale accordée: 400 000 EUR. Les contributions financières de l'Union ne peuvent excéder 80 % des coûts totaux éligibles du projet. Cf. détail des coûts éligibles in Erasmus+ : Guide du programme , p.279 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion et mise en œuvre du projet : 500€/mois pour l'organisation coordinatrice et 250€/mois pour les organisations participantes ➤ Réunions transnationales : 575€/participant/réunion pour trajets >100 et <1999 km, sinon 760€/participant/réunion > 2000km Pour les « grands » projets de collaborations , des financements supplémentaires sont accordés pour : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des productions intellectuelles (voir guide du programme p. 281) ➤ Des événements à effets multiplicateurs 		

DUREE DU PROJET

La durée du projet devra être choisie au stade de la demande (12, 18, 24, 30 ou 36 mois), en fonction de l'objectif du projet et du type d'activités prévues sur toute sa durée.

EVALUATION

- ✓ Les critères sont les suivants (in [Guide Programme](#) pp. 277-278):
 - **La pertinence du projet : 30/100** : pertinence par rapport aux objectifs européens dans le domaine du sport et aux priorités de l'action
 - **La qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet: 40/100**
 - **Impact et diffusion : 30/100**

- ✓ **Résultat** : il faut obtenir une **note min. de 60/100** pour être éligible, dont au min. la moitié pour chacun des critères, c'est-à-dire :
 - 15 points min. pour la pertinence
 - 20 points pour la conception et mise en œuvre du projet
 - 15 points pour l'impact et diffusion

CANDIDATURE 2018

- 1- Si vous avez l'intention de candidater, merci de renseigner le [formulaire en ligne](#) pour informer la cellule projets de la Direction des partenariats, projets, promotion et internationalisation (3PI) de votre souhait de candidater. Nous vous proposerons une réunion de travail préparatoire (procédures de candidature, ...) et pour répondre à toutes vos questions.
- 2- Calendrier :
 - Prévoir au + tard semaine du 12 mars : examen et validation des projets par la DGD RTI
 - **6 avril 2018 à 12h** pour les projets débutant le 1er janvier de l'année suivante

Contact : international-projects@univ-grenoble-alpes.fr